

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 743 arrêté n° 743 du 29 juillet 1538.

n° 743

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juillet 1938

Numéro JO

n° 500 du 31/07/1938

Date du numéro

31 juillet 1938

TEXTE INTÉGRAL

Par délégation spéciale, M. l'administrateur des colonies Landrin, chef du cabinet civil par intérim, est autorisé, pour compter du 25 juillet 1938, à signer les passeports délivrés par l'Administration locale.